



***Bulletin  
d'informations  
administratives***

***BIA Bis DU 18 MAI 2016***

# **PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

## **Sommaire BIA Bis du 18 mai 2016**

### **Service de la préfecture**

#### **Service de la Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances**

Arrêté n° 2016-1196 en date du 3 mai 2016 portant validation du conseil citoyen de la ville de Pantin (quartiers prioritaires : 093010 Les Courtilières – Pont de Pierre, 093023 Sept Arpents – Stalingrad, 093024 Quatre Chemins). 1

Arrêté n° 2016-1388 en date du 18 mai 2016 portant validation des conseils citoyens de la ville de Bobigny (quartiers prioritaires : 093011 Quartier Salengro – Gaston Roulaud – Centre Ville, 093014 Abreuvoir – Bondy Nord- Bondy Centre – Pont de Bondy - La Sablière -Secteur Sud). 4



PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

Service de la préfète déléguée  
pour l'égalité des chances

**Arrêté n°2016 - 1196 du 3 mai 2016  
portant validation du conseil citoyen  
de la ville de Pantin  
(quartiers prioritaires : 093010 Les Courtilières – Pont de Pierre,  
093023 Sept Arpents – Stalingrad, 093024 Quatre Chemins)**

**LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville;
- VU le Cadre de référence des conseils citoyens, ministère du droit des femmes de la ville, de la jeunesse et des sports, juin 2014;

**Considérant** la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de Pantin auprès du Préfet le 31 décembre 2015.

**Sur proposition** de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la Seine-Saint-Denis :

**ARRÊTE**

**Article 1- Création et dénomination**

Est créé à compter de la publication du présent arrêté le conseil citoyen de la ville de Pantin concernant les quartiers prioritaires.

## Article 2 - Périmètres du conseil citoyen

Le conseil citoyen est créé pour les quartiers prioritaires suivants :

- Les Courtillières – Pont de Pierre ;
- Sept Arpents – Stalingrad ;
- Quatre Chemins.

## Article 3 - Désignation des membres du conseil citoyen

Les listes suivantes arrêtent les membres éligibles au conseil citoyen, les qualités de membres titulaires ou suppléants seront définies ultérieurement au sein de l'instance.

- Collège des habitants : 16 membres
  - Membres volontaires tirés au sort: 6

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	Mme	SEIDEL	Muriel	Quatre-Chemins	14/06/1956
2	Mme	KERBOURCH	Guihemette	Quatre-Chemins	11/01/1958
3	Mme	LEVEZIEL	Ginette	Courtillières – Pont de Pierre	04/10/1938
4	Mme	BIRI	Fazia	Courtillières – Pont de Pierre	26/12/1970
5	M.	BOHET	Mathieu	Sept Arpents – Stalingrad	20/08/1980
6	M.	CHARRIER	René	Sept Arpents – Stalingrad	13/02/1940

- Membres tirés au sort à l'adresse:10

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	M.	MAURIN	Clément	Quatre-Chemins	09/01/1985
2	M.	FURET	Fabrice	Quatre-Chemins	17/08/1959
3	M.	ZOZIME	Claude	Quatre-Chemins	12/02/1950
4	M.	BAGGAD	Abderrahmane	Quatre-Chemins	17/11/1956
5	Mme	NAIM	Fatim Zohra	Courtillières – Pont de Pierre	24/03/1975
6	Mme	TOGBE	Manuella	Courtillières – Pont de Pierre	23/10/1978
7	Mme	BOUZIANE	Amel	Courtillières – Pont de Pierre	12/02/1983
8	M.	LAVALADAS	Amaury	Sept Arpents – Stalingrad	15/11/1994
9	Mme	AUBLIN	Pascale	Sept Arpents – Stalingrad	23/07/1952
10	Mme	FREY	Esther	Sept Arpents – Stalingrad	17/04/1979

- Collège des acteurs locaux : 4 membres

	STRUCTURE	QUARTIER PRIORITAIRE
1	Association A la croisée des chemins	Quatre-Chemins
2	Association URBAN DECO Concept	Quatre-Chemins
3	Association Les Engaineurs	Courtillières – Pont de Pierre
4	Association 7 arpenteurs	Sept Arpents – Stalingrad

**Article 4 - Fonctionnement interne**

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, précisant les missions ainsi que les modalités d'organisation, de fonctionnement et de renouvellement de l'instance.

**Article 5 - Structure porteuse**

Il appartient aux membres du conseil citoyen de définir collectivement le statut du conseil citoyen (création d'une association, appui sur une association existante ou collectif sans existence juridique propre).

La ville de Pantin aura la qualité de structure porteuse du conseil citoyen jusqu'à l'autonomie de celui-ci.

Un nouvel arrêté préfectoral ultérieur viendra compléter le présent arrêté dès lors que les membres du conseil citoyen auront défini le statut de la structure porteuse.

**Article 6 - Renouvellement des membres du conseil citoyen**

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les membres du conseil citoyen dans la charte de fonctionnement.

En cas de difficultés avérées, le représentant de l'Etat, après avis favorable du maire, pourra décider du renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen ou, le cas échéant, à l'occasion de la révision du contrat de ville.

**Article 7 - Recours**

En vertu des articles R.421-1 et 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans les deux mois suivant sa publication.

**Article 8 - Exécution du présent arrêté**

La préfète déléguée pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, le sous-préfet de l'arrondissement de Bobigny et le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin d'informations administratives de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, le 3 mai 2016.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
la préfète déléguée pour l'égalité des chances,



Fadela BENRABIA



PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

Service de la préfète déléguée  
pour l'égalité des chances

**Arrêté n°2016 - 1388 du 18 mai 2016  
portant validation des conseils citoyens  
de la ville de Bobigny  
(quartiers prioritaires : 093011 Quartier Salengro – Gaston Roulaud – Centre Ville, 093014  
Abreuvoir - Bondy Nord – Bondy Centre – Pont de Bondy – La Sablière – Secteur Sud)**

**LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le Cadre de référence des conseils citoyens, ministère du droit des femmes de la ville, de la jeunesse et des sports, juin 2014 ;
- VU la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2015.

**Considérant** la demande de validation des conseils citoyens formulée par le Maire de Bobigny auprès du Préfet le 22 mars 2016.

**Sur proposition** de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la Seine-Saint-Denis :

**ARRÊTE**

**Article 1- Création et dénomination**

Sont créés à compter de la publication du présent arrêté les conseils citoyens de la ville de Bobigny concernant les quartiers prioritaires.

## Article 2 - Périmètres des conseils citoyens

Les conseils citoyens sont créés au sein des quartiers prioritaires de Bobigny suivants:

- Centre Ville
- Abreuvoir

## Article 3 - Désignation des membres des conseils citoyens

Les listes suivantes arrêtent les membres éligibles aux conseils citoyens, les qualités de membres titulaires ou suppléants seront définies ultérieurement au sein de l'instance.

### Conseil citoyen Centre Ville

- Collège des habitants : 27 membres
  - Membres volontaires : 12

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	Monsieur	Diabaté	Hamady	QP093011	16/12/ 1951
2	Monsieur	Mroudjae	Abbas	QP093011	18 /06/ 1974
3	Monsieur	Gassama	Sandoulaye	QP093011	07/06/ 1991
4	Monsieur	Diallo	Ousmane	QP093011	01/ 01/ 1958
5	Monsieur	Khazrane	Issam	QP093011	09 /12/ 1972
6	Monsieur	Quiriau	Clément	QP093011	22/04/ 1987
7	Madame	Aniba	Djamila	QP093011	31/08/ 1956
8	Madame	Loba	Judith	QP093011	24/03/ 1989
9	Madame	Pujol	Violette	QP093011	26/10/ 1975
10	Madame	Rahoui	Leila	QP093011	08/02/1969
11	Madame	Goy	Micheline	QP093011	27/03/ 1949
12	Madame	William	Annabelle	QP093011	24/08/ 1990

- Membres tirés au sort :15

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	Monsieur	Machire	Claude Marie	QP093011	19/08/ 1936
2	Monsieur	Mokni	Montasser	QP093011	11/06/ 1997
3	Monsieur	Lekhbassene	Nourredine	QP093011	21/04/ 1990
4	Monsieur	Zidane	Samy	QP093011	07/12/ 1995
5	Monsieur	Kankarafou	Omorou	QP093011	04/04/ 1953
6	Monsieur	Thavabaskaran	Thambithurai	QP093011	15/12/ 1974
7	Monsieur	Bumma	Dipnarain	QP093011	31/03/ 1959
8	Monsieur	Mambu Keya	Samuel	QP093011	04/12/ 1978
9	Madame	Camara	Dianjo	QP093011	31/12/ 1975
10	Madame	Baradji	Mariatou	QP093011	01/10/ 1997
11	Madame	Elakramine	Samia	QP093011	26/10/ 1967
12	Madame	El Khili	Nejma	QP093011	10/06/ 1958
13	Madame	Mijere	Evelyne	QP093011	03/05/ 1966
14	Madame	Vargas	Jenny	QP093011	16/08/ 1971
15	Madame	Boulogne	Karima	QP093011	25/10/ 1978

- Collège des acteurs locaux : 10 membres

	<b>STRUCTURE</b>	<b>QUARTIER PRIORITAIRE</b>
1	Boulangerie Khichk	QP093011
2	Sigui Diya	QP093011
3	Association Kyerozen	QP093011
4	Amicale Pont de Pierre	QP093011
5	Le Matisse	QP093011
6	Société SHARU	QP093011
7	Africains de Bobigny	QP093011
8	Amicale Karl Marx	QP093011
9	Crescendo	QP093011
10	Vie et Cité	QP093011

### Conseil citoyen Edouard Vaillant

- Collège des habitants : 20 membres
  - Membres volontaires : 10

	<b>CIVILITE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>QUARTIER PRIORITAIRE</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>
1	Monsieur	Seddiki	Mohamed	QP093014	06/11/ 1963
2	Monsieur	Charton	Jean	QP093014	03/11/ 1941
3	Monsieur	Menit	Tony	QP093014	26/12/ 1962
4	Monsieur	Singh	Dhramvir	QP093014	22/10/ 1986
5	Monsieur	Lebecq	Nadjim	QP093014	04/11/ 1977
6	Madame	Rami	Dominique	QP093014	04/03/ 1947
7	Madame	Zhiri	Caroline	QP093014	21/10/ 1970
8	Madame	Debbouza	Nawel	QP093014	17/12/ 1990
9	Madame	Aram	Sabrina	QP093014	09/04/ 1988

- Membres tirés au sort :10

	<b>CIVILITE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>QUARTIER PRIORITAIRE</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>
1	Monsieur	Grandjean	David Gustave	QP093014	30/01/ 1988
2	Monsieur	Elyafi	Adam	QP093014	26/12/ 1995
3	Monsieur	Ait Lahcen	Fouad	QP093014	19/06/ 1983
4	Monsieur	Pakka	Jimmy	QP093014	12/04/ 1983
5	Monsieur	Traore	Silima	QP093014	31/05/ 1984
6	Madame	Traore	Ramatoulay	QP093014	28/08/ 1990
7	Madame	Lewy	Sophie Véronique	QP093014	25/03/ 1961
8	Madame	Bejaoui	Lamia	QP093014	17/12/ 1978
9	Madame	Diakité	Maria	QP093014	07/06/ 1990



- Collège des acteurs locaux : 10 membres

	<b>STRUCTURE</b>	<b>QUARTIER PRIORITAIRE</b>
1	Cours protestant	QP093014
2	Foyer Ambroise Croizat	QP093014
3	Association Dolce Vita	QP093014
4	Femmes Relais	QP093014
5	Association culturelle Israrélite	QP093014
6	Abreu en colère	QP093014
7	Apogée	QP093014
8	Commerçant	QP093014
9	Association Vita	QP093014
10	Académie Football de Bobigny	QP093014

#### **Article 4 - Fonctionnement interne**

Les conseils citoyens devront élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, précisant les missions ainsi que les modalités d'organisation, de fonctionnement et de renouvellement de l'instance.

#### **Article 5 - Structure porteuse**

Il appartient aux membres de définir collectivement le ou les statut/s des conseils citoyens (création d'une association, appui sur une association existante ou collectif sans existence juridique propre).

La ville de Bobigny aura la qualité de structure porteuse des conseils citoyens jusqu'à l'autonomie de ceux-ci. Un nouvel arrêté préfectoral ultérieur viendra compléter le présent arrêté dès lors que les membres des conseils citoyens auront défini le statut de la structure porteuse.

#### **Article 6 - Renouvellement des membres des conseils citoyens**

La durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les membres des conseils citoyens dans la charte de fonctionnement.

En cas de difficultés avérées, le représentant de l'État, après avis favorable du maire, pourra décider du renouvellement, total ou partiel, des membres des conseils citoyens ou, le cas échéant, à l'occasion de la révision du contrat de ville.

#### **Article 7 - Recours**

En vertu des articles R.421-1 et 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans les deux mois suivant sa publication.

#### **Article 8 - Exécution du présent arrêté**

La préfète déléguée pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, le sous-préfète de l'arrondissement de Bobigny et le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin d'informations administratives de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, le 18 mai 2016 .

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
la préfète déléguée pour l'égalité des chances,

  
Fadela BEMRABIA